

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 7 / 1 c

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Date de la convocation :**

08 juin 2023

Conseillers en exercice :

15

Présents : 8**Votants :** 12**Pour :** 12**Contre :** 0**Abstentions :** 0

L'an deux mille vingt-trois le quinze juin le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absent : CONTE Benoît

Absents excusés : NOUVIALE Arnaud, BACH Yves (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER), GOMEZ Hélène (a donné procuration à Serge RENARD), SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Jean-Claude VIALETTE), Christophe WARGNY.

Secrétaire de séance : Aurélie RIGAL.

Objet : Pôle de santé : Validation de la phase pro et lancement de consultation de travaux

Monsieur le Maire rappelle l'opération inscrite au budget pour les travaux du pôle de santé (aménagement programme mixte services/habitat) et informe qu'un marché à procédure adapté doit être lancé concernant les travaux.

Il rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet Emilie GRAHAM PAYSAGE pour un montant de 27 500 € HT.

La phase pro a été remise pour un montant estimatif des travaux qui s'élève à 348 000 € HT. (Prestations supplémentaires éventuelles sur tranche ferme et optionnelle pour un montant de 48 962.40 € HT et un Coût estimatif des concessionnaires réseaux : 63 740 € HT).

Il convient :

- De valider la phase pro du maître d'œuvre d'un montant de 348 000 € HT tranches fermes et tranches optionnelles comprises. Des PSE (prestations supplémentaires éventuelles) sont proposées pour un montant de 48 962.40 € HT, le cout estimatif des concessionnaires réseaux est de 63 740 € HT.
- d'approuver le lancement de la consultation de marché de travaux
- d'autoriser le maire à signer tous avenants et documents nécessaires à la passation, l'exécution, la réalisation et le règlement de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la phase pro du maître d'œuvre d'un montant de 348 000 € HT tranches fermes et tranches optionnelles comprises.
- Prend note des PSE (prestations supplémentaires éventuelles) pour un montant de 48 962.40 € HT, et le cout estimatif des concessionnaires réseaux de 63 740 € HT.
- Approuve le lancement de la consultation du marché de travaux pour le marché Aménagement d'une parcelle visant à accueillir un programme mixte (services et logements)
- Autorise Monsieur le maire à signer tous avenants et documents nécessaires à la passation, l'exécution, la réalisation et le règlement de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 19 juin 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Aurélie RIGAL

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**S 7 / 2****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de la convocation :**

08 juin 2023

Conseillers en exercice :

15

Présents : 8**Votants :** 12**Pour :** 12**Contre :** 0**Abstentions :** 0

L'an deux mille vingt-trois le quinze juin le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absent : CONTE Benoît

Absents excusés : NOUVIALE Arnaud, BACH Yves (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER), GOMEZ Hélène (a donné procuration à Serge RENARD), SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Jean-Claude VIALETTE), Christophe WARGNY.

Secrétaire de séance : Aurélie RIGAL.

Objet : Aménagement / Petites Ville de Demain : convention Opération de Revitalisation de Territoire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le dispositif de soutien concernant les petites villes en milieu rural « Petites Villes de Demain » occupant une fonction de centralité, lancé par l'Etat dans le cadre du plan France Relance, pour lesquelles les communes de Lalbenque et Limogne en Quercy ont été lauréates.

Vu la délibération municipal 2021/83 approuvant l'engagement de la collectivité dans le programme Petites Villes de Demain ;

Vu le projet de Convention Opération de Revitalisation de Territoire annexé et ses annexes

Considérant que l'ORT est un outil au service de la mise en œuvre du projet de territoire en renforçant l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants, et en optimisant la mobilisation des ressources financières ;

Considérant l'avantage financier que représentent les « bonus PVD » et « Bourg Centre Occitanie » dans les demandes de subventions

Considérant l'avis favorable du comité de pilotage PVD qui s'est réuni le 15 mai 2023 sur le projet de plan d'actions pour 2022-2029 ;

- AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la stratégie de revitalisation, les axes stratégiques, les actions, le secteur d'intervention et de l'autoriser à signer ladite convention et tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la stratégie de revitalisation, les axes stratégiques, les actions, le secteur d'intervention
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 19 juin 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Aurélie RIGAL

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 7 / 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

08 juin 2023

Conseillers en exercice :

15

Présents : 8

Votants : 12

Pour :

Contre : 0

Abstentions : 12

L'an deux mille vingt-trois le quinze juin le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, ~~BACH Yves~~, ~~CAMBOU Michel~~, ~~CONTE Benoît~~, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, ~~SINGLANDE Anthony~~, WARGNY Christophe.

Absent : CONTE Benoît

Absents excusés : NOUVIALE Arnaud, BACH Yves (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER), GOMEZ Hélène (a donné procuration à Serge RENARD), SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Jean-Claude VIALETTE), Christophe WARGNY.

Secrétaire de séance : Aurélie RIGAL.

Objet : Projet de convention de remboursement de frais de formation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays Lalbenque Limogne nous a fait parvenir une proposition de convention entre les deux collectivités pour le remboursement le cas échéant de frais de l'agent petite ville de demain.

Considérant que les élus n'ont pas été concertés en amont et manquent d'informations.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de s'abstenir,
- Dit que cette question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 19 juin 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE (Lot)



Le secrétaire de séance,

Aurélie RIGAL

Cette décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif auprès de l'auteur de l'acte soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans le délai de 2 mois à compter de sa réception.

AR Prefecture

046-214601734-20230615-2023_S7_3-DE
Reçu le 19/06/2023
Publié le 19/06/2023

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 7 / 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

08 juin 2023

Conseillers en exercice :

15

Présents : 8

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois le quinze juin le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absent : CONTE Benoît

Absents excusés : NOUVIALE Arnaud, BACH Yves (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER), GOMEZ Hélène (a donné procuration à Serge RENARD), SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Jean-Claude VIALETTE), Christophe WARGNY.

Secrétaire de séance : Aurélie RIGAL.

Objet : Adhésion au service de remplacement et missions temporaires mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement et missions temporaires par le Centre de Gestion, conformément à l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique ; le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de pallier les absences momentanées des agents.

Ce service est composé d'une équipe d'agents formés ou expérimentés qui pourront intervenir en cas de remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire pour cause de:

- Arrêts de maladie , Congés annuels, Congé de maternité, Congé parental ou de présence parentale, Congé de solidarité familiale
- Temps partiel, Surcroûts d'activité, besoins saisonniers, formation
- Vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité ou l'établissement public et le Centre de Gestion.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement public.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 19 juin 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Aurélie RIGAL

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
08 juin 2023

Conseillers en exercice :
15

Présents : 8

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois le quinze juin le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, ~~BACH Yves~~, ~~CAMBOU Michel~~, ~~CONTE Benoît~~, ~~GOMEZ Hélène~~, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, ~~SINGLANDE Anthony~~, WARGNY Christophe.

Absent : CONTE Benoît

Absents excusés : NOUVIALE Arnaud, BACH Yves (*a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ*), CAMBOU Michel (*a donné procuration à Isabelle ESCUDIER*), GOMEZ Hélène (*a donné procuration à Serge RENARD*), SINGLANDE Anthony (*a donné procuration à Jean-Claude VIALETTE*), Christophe WARGNY.

Secrétaire de séance : Aurélie RIGAL

Objet : Récapitulatif des délibérations du conseil municipal du 15 juin 2023

1. Pôle de santé : validation de la phase pro et lancement de consultation de travaux
2. Aménagement / Petites Ville de Demain : convention Opération de Revitalisation de Territoire
3. Projet de convention de remboursement de frais de formation
4. Adhésion au service de remplacement et missions temporaires mis en place par le CDG

<p>Le Maire, Jean-Claude VIALETTE</p> 	<p>Le Secrétaire de séance, Aurélie RIGAL</p>
---	---